



Plan local d'urbanisme

Commune de Saint-Évarzec

Rapport de Présentation - tome 1

Annexe 7 - Transports et mobilité

Juillet 2025



Sommaire

1-	Les enseignements issus du SCoT l'Odet	3
2-	La voiture, un moyen de transport encore largement privilégié par les varzécois	5
3-	La desserte routière de Saint-Évarzec	6
	Les déplacements routiers	6
	Trafic routier	8
	Sécurité routière	8
4-	La desserte en bus et en car	11
5-	La présence d'aires de covoiturages aux frontières de la commune	12
6-	Les autres types de desserte à Saint-Évarzec	13
	La desserte ferroviaire	13
	La desserte aérienne	13
7-	La poursuite du développement du réseau de liaisons douces à l'échelle de la CCPF	14
	Les déplacements piétons	14
	Les déplacements vélos	14
8-	Des entrées d'agglomération peu marquées	16
9-	Synthèse de l'analyse des transports et de la mobilité	17

1- Les enseignements issus du SCoT l'Odét

Source : SCoT de l'Odét

- **87,7% de ménages résidents du SCoT de l'Odét sont équipés d'au moins une voiture en 2019**, une proportion légèrement supérieure à la moyenne française (84% des ménages motorisés). Corolairement, il y avait 12,3% de ménages non-motorisés. Le taux de motorisation a augmenté continuellement entre 1990-2013 avant de stagner entre 2013-2019. D'importantes **disparités dans le taux de motorisation** sont observées sur le territoire : 1,13 véhicules/ménage en moyenne à Quimper (caractère urbain plus marqué). A contrario ces taux sont les plus élevés dans les communes péri-urbaines et rurales (faible densité du territoire, distance de déplacement vers les emplois/équipements/services) et un effet de moindre motorisation est constaté sur les communes littorales (plus de personnes retraitées, ménages de plus petite taille).
- Les **déplacements domicile-travail** représentent 28% des déplacements en Cornouaille. Entre 1999-2020, les **habitudes de déplacements des résidents de l'Odét ont peu évolué**. Néanmoins sont observées une diminution du recours à la marche en faveur des transports collectifs et un rebond de l'utilisation de la voiture entre 2006-2020 après une baisse constatée entre 1999-2006.

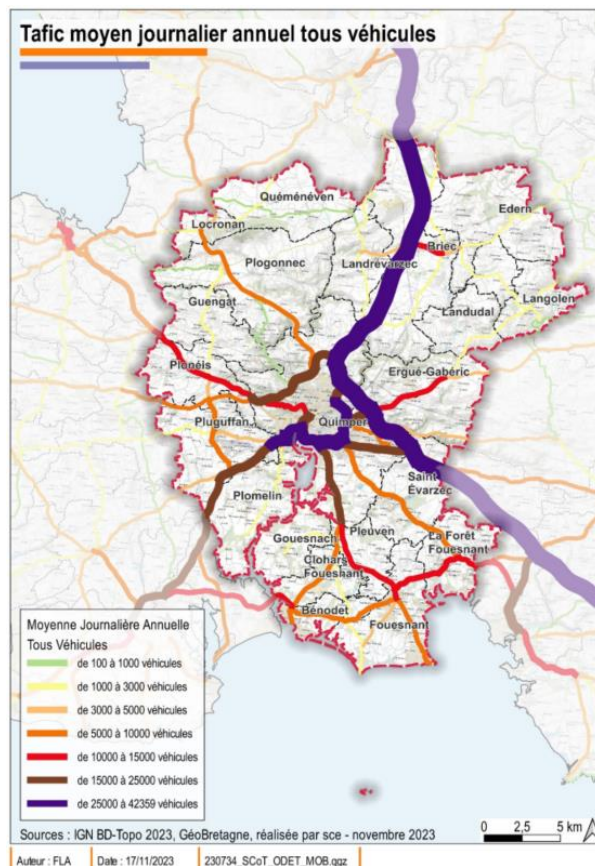
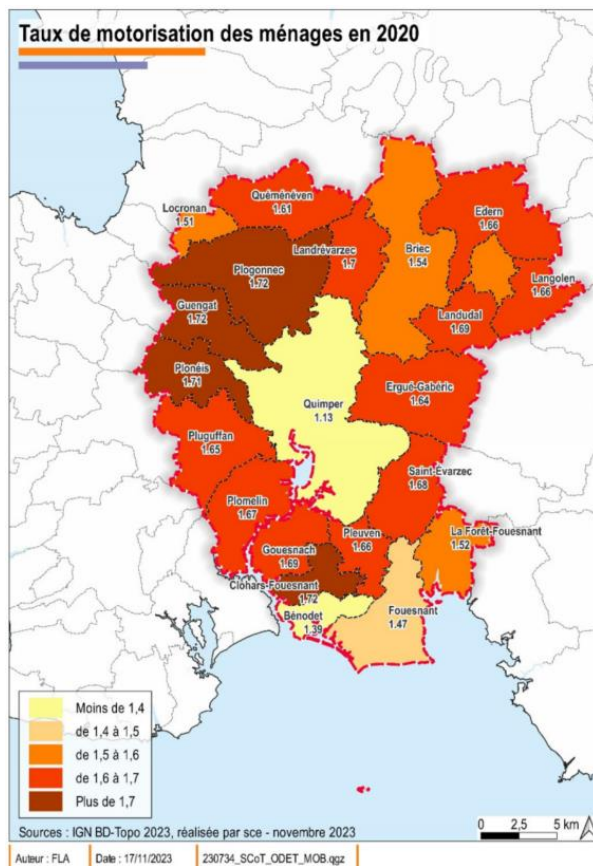
Parmi les facteurs permettant d'expliquer la baisse du recours à la marche dans les déplacements domicile-travail : **l'éloignement des zones d'emplois aux zones d'habitations**. Une évolution constatée entre 2009-2020, est qu'il y a de moins en moins de personnes en emplois résidant dans la commune dans laquelle ils travaillent, même si la part de personne habitant et travaillant au sein de la même commune reste importante. Cela indique qu'il y a un potentiel de report modal très conséquent pour ce type de déplacement : plus de 88% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture alors que plus de 44% de ces déplacements sont intracommunaux.

- Pour les **flux tous motifs confondus, une large majorité des déplacements sont réalisés au sein même des EPCI** : 68% des flux sont internes à l'ancien EPCI Quimper Communauté (*Source : enquête de 2013*), idem pour la CCPF avec 53% des déplacements réalisés qui sont internes au territoire.
- **L'axe majeur du territoire E60 – RN165 est le plus circulé** sur le territoire avec des flux de 30 000 véhicules/jour en moyenne (au Nord, au Sud du territoire et à Quimper). Les autres axes les plus empruntés sont les voies de contournement de Quimper, la RD785 (20 000 véhicules/jours en moyenne), puis la RD765 et la RD15 (avec 10 000 véhicules/jour) et la RD39 (7 500 véhicules/jour). En-dehors des périodes touristiques, le réseau routier du SCoT n'est que peu sujet à la congestion.
- Les **plus fortes densités d'accidents de la route** sont sur les voies de circulations présentant les densités de circulation les plus importantes, en particulier sur les axes aux abords de l'agglomération de Quimper.
- La **gare de Quimper** est desservie par plusieurs lignes vers et en direction de Paris, Brest, Nantes et Lorient. Elle a connu une **hausse de fréquentation** en 2019 avec 15% de voyageurs supplémentaires par rapport à 2015. Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés aux abords de la gare afin d'en faire un pôle d'échanges multimodal.
- Le **territoire du SCoT est desservi par 19 lignes de cars interurbains** du réseau BreizGo, qui relie les pôles urbains de Bretagne en desservant de nombreuses communes de taille moyenne à petite. L'EPCI de QBO dispose également d'un service de transport à la demande.
- Le **territoire du SCoT est doté de façon hétérogène d'aménagements cyclables** : ils sont concentrés dans l'agglomération quimpéroise et les communes littorales. Les communes situées dans les zones les moins densément peuplées du territoire en sont presque dépourvues. Les quelques grands itinéraires sont : entre les bords du Steir à Guengat et Douarnenez, entre les abords de la RD785 à Pluguffan et Pont-l'Abbé et entre le quartier de Beg-Meil à Fouesnant et le centre-bourg de Saint-Évarzec. En-dehors de ces itinéraires aux aménagements continus, le réseau de liaisons cyclables souffre toujours de discontinuités.

Dans les communes côtières, le réseau cyclable comporte plusieurs itinéraires continus permettant de relier les communes. Il est centré sur le centre-bourg de Fouesnant : Bénodet/Fouesnant ; Centre-bourg Fouesnant/Beg-Meil ; Fouesnant/Saint-Évarzec ; Fouesnant/La Forêt-Fouesnant. D'autres aménagement sont présents ponctuellement dans cette zone littorale, mais ils sont largement disjointes des autres aménagements.

- Les **projets de développement de l'offre des modes actifs** : l'objectif principal de la Stratégie Finistère Cyclable 2021-2027 est de créer les conditions pour tripler les déplacements à vélo en Finistère d'ici 2025 et les quadrupler pour 2030. Au niveau des EPCI : la CCPF a établi son schéma d'itinéraires cyclables en 2021 et prévoit la création de nouvelles liaisons intercommunales ainsi que des connexions avec les EPCI voisins (dont QBO), en particulier pour développement des déplacements utilitaires. QBO a également élaboré son Schéma Directeur des Mobilités Actives en 2023, qui prévoit le développement des déplacements piétons et cyclables sur le territoire à horizon 2030.

(Source : SCoT de l'Odét)



2- La voiture, un moyen de transport encore largement privilégié par les varzécois

Source : Insee RP 2021 ; Projet de territoire du Pays Fouesnantais, Horizon 2023

L'Insee a recensé 1 654 actifs à Saint-Évarzec en 2021, dont 1 538 actifs ayant un emploi. Ces actifs engendrent une multitude de flux automobiles quotidiens, à la fois vers les lieux d'emplois de la commune, notamment la ZAE de Troyalac'h, mais également vers les bassins d'emplois voisins (Quimper, ZAE de la CCPF, etc.). Les actifs varzécois travaillant en-dehors de la commune sont d'ailleurs plus nombreux (80,7%) que ceux restant travailler sur le territoire communal (19,3%).

Sur l'ensemble des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 92,3% utilisent leur voiture chaque jour pour se rendre au travail, démontrant ainsi une forte dépendance aux véhicules personnels. Cela peut s'expliquer notamment par la superficie du territoire, un habitat diffus, les longues distances entre le domicile et le lieu de travail, ce qui n'incite pas nécessairement à l'utilisation des modes doux.

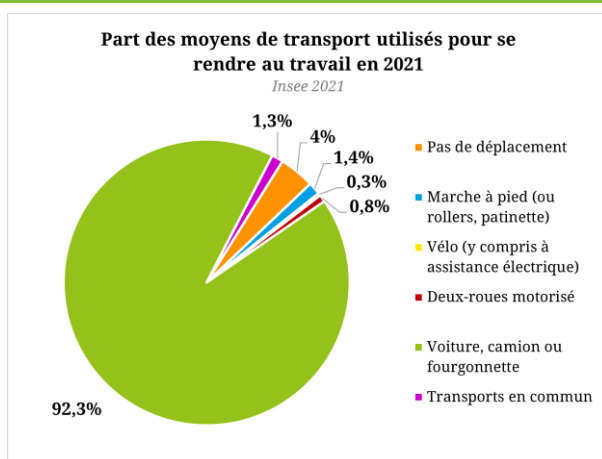
Moins de 2% des actifs de Saint-Évarzec utilisent les modes doux (marche à pied et vélo) et seuls 1,3% empruntent les transports en commun pour se rendre au travail. A noter également que 4% des actifs varzécois n'ont pas à se déplacer pour travailler.

L'utilisation de la voiture (pour les déplacements domicile-travail) reste donc fortement majoritaire sur le territoire, un phénomène observé aussi à l'échelon national mais pour lequel des réflexions, des études et des projets émergent sans cesse, visant à répondre aux enjeux environnementaux, aux besoins d'aujourd'hui et à ceux de demain.

A noter que le **projet de territoire à horizon 2030** de la **Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCP)** fixe dans un axe intitulé « Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables », l'objectif de « Développer les mobilités alternatives à la voiture ». Il est notamment question de :

- Elaborer une stratégie globale sur la mobilité à l'échelle de la CCPF ;
- Déployer les aménagements et services permettant de développer les mobilités actives sur le territoire ;
- Réduire l'utilisation de la voiture.

L'intercommunalité souhaite centrer son action sur le développement massif du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire, en complément notamment des axes routiers majeurs afin d'accélérer l'usage du vélo par les habitants et en particulier les salariés.



3- La desserte routière de Saint-Évarzec

Source : Conseil départemental du Finistère ; Inforoute29 ; DIR Ouest ; Document Général d'Orientations 2023-2027 sécurité routière (Préfet du Finistère) ; Google Maps

Les déplacements routiers

Le territoire de Saint-Évarzec est traversé par 3 axes majeurs, à savoir :

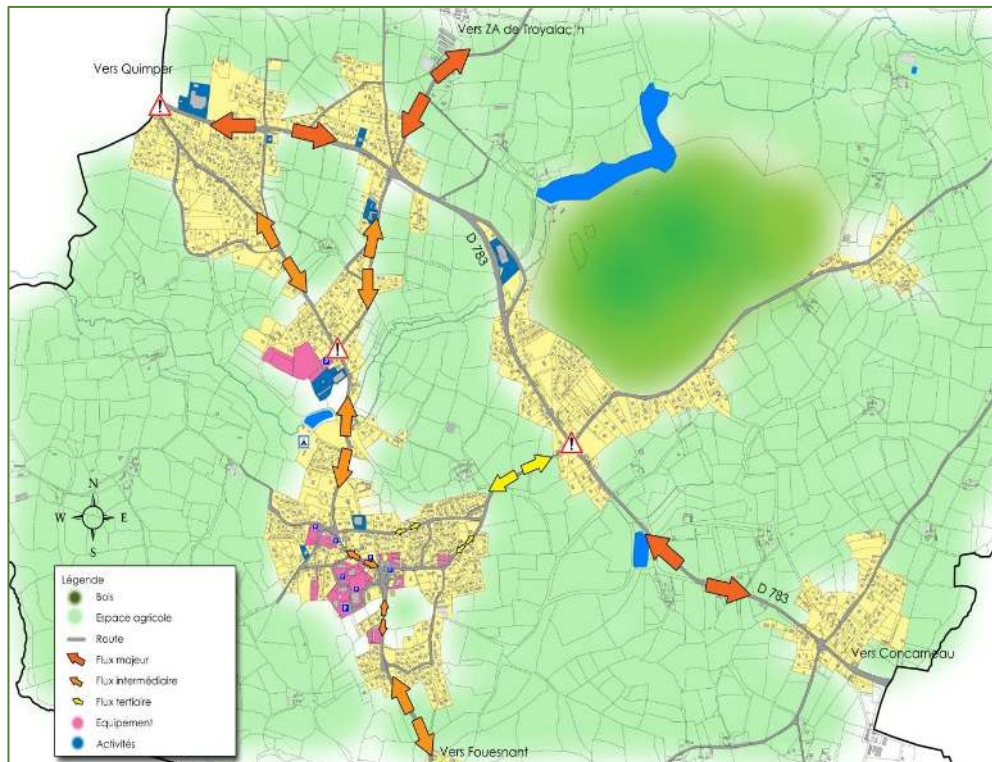
- La **RN 165** traversant le Nord du territoire d'Est en Ouest. Elle permet de relier Quimper à Lorient. L'échangeur de Troyalac'h dessert le Sud de Quimper et de nombreuses communes aux alentours.
- La **RD 765** passant au Nord de la commune et reliant Quimper à Rosporden. Il s'agit de l'ancienne voie principale, remplacée aujourd'hui par la route nationale.
- La **RD 783** traversant le territoire d'Est en Ouest sur la moitié Sud de la commune. Elle relie Quimper à Concarneau, en passant par plusieurs secteurs urbanisés de Saint-Évarzec.

Ces deux routes départementales relèvent du réseau principal.

La commune est également structurée par des voies secondaires qui se répartissent sur l'ensemble de son territoire.

Dans l'ensemble, la circulation est aisée dans le bourg, avec un maillage de voies secondaires important qui draine les flux sur le territoire communal. Quelques carrefours sont dangereux et des limitations à 70 km/h pourraient être diminuées, notamment au niveau des entités urbanisées de Croas an Intron, de l'Arbre à Chapon et de Croas Kerhronou.

En voiture, Saint-Évarzec est localisée à environ : 11 km de Quimper (16 min), 81,5 km de Brest (1h), 60 km de Lorient (47 min), 205 km de Rennes (2h25) et 559 km de Paris (6h05).

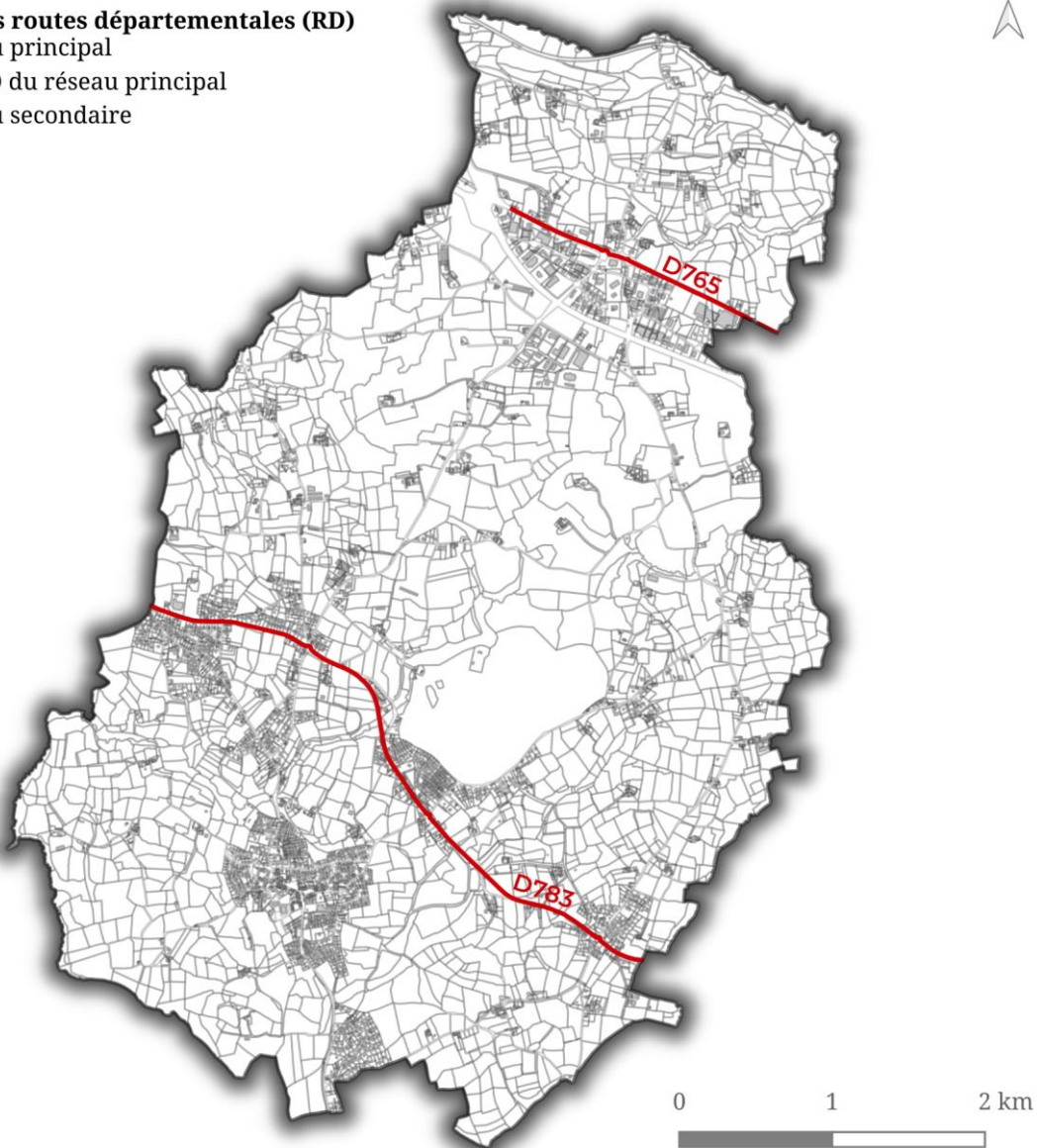


(Source : BE Futur Proche)

Classement des routes départementales à Saint-Évarzec

Classement des routes départementales (RD)

- RD réseau principal
- Autres RD du réseau principal
- RD réseau secondaire



Source : BE Futur Proche



Trafic routier

Suivant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation (mis à jour le 11 mars 2023), la commune de Saint-Évarzec présente deux voiries classées comme telles sur son territoire. Il s'agit de la RN 165, ainsi que d'une petite portion de la RD 365, située au Nord du territoire, entre la RD 783A à Quimper et la RN 165 à Saint-Évarzec.

Selon les données de la Direction interdépartementale des routes Ouest (DIR Ouest), la Moyenne Journalière Annuelle Tout Véhicule (MJATV) sur la portion de la RN 165 traversant la commune de Saint-Évarzec était de 28 939 véhicules en 2023.

Concernant les routes départementales, les RD 765 et 783 sont particulièrement empruntées sur la commune. Selon les comptages routiers réalisés par le département, la MJATV en 2023 était de 5 000 à < 10 000 véhicules (2 sens cumulés) sur ces 2 axes de circulation. Cette fréquentation peut s'expliquer notamment par la localisation géographique de la commune aux portes de la ville centre de Quimper.

A noter cependant que sur la portion de la RD 765 située après l'échangeur de Troyalac'h, la fréquentation est plus forte encore en direction de Quimper, avec une MJATV de 10 000 à < 20 000 véhicules en 2023.

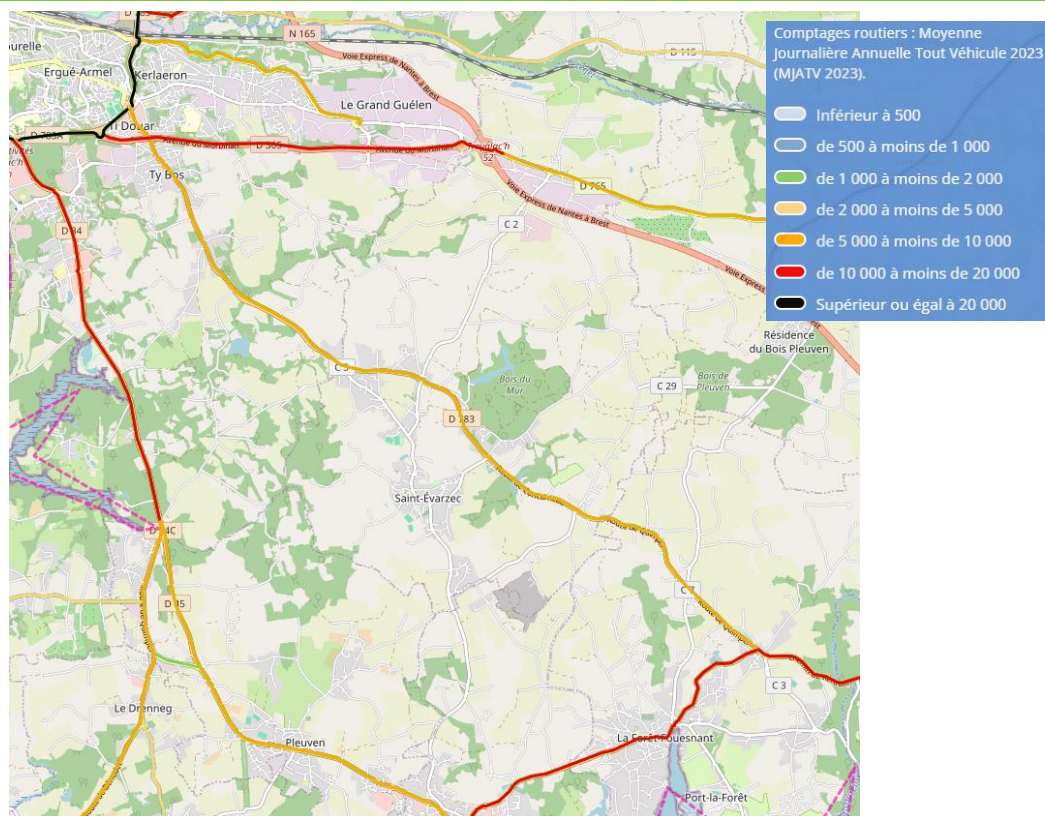
Sécurité routière

Conformément aux dispositions de l'article L.101-2 4° du Code de l'Urbanisme, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre l'objectif de sécurité publique et en particulier la sécurité routière. En effet, les choix effectués pour le développement de l'urbanisation ont des conséquences directes sur les besoins de déplacements et ainsi sur les conditions de sécurité routière sur le territoire concerné.

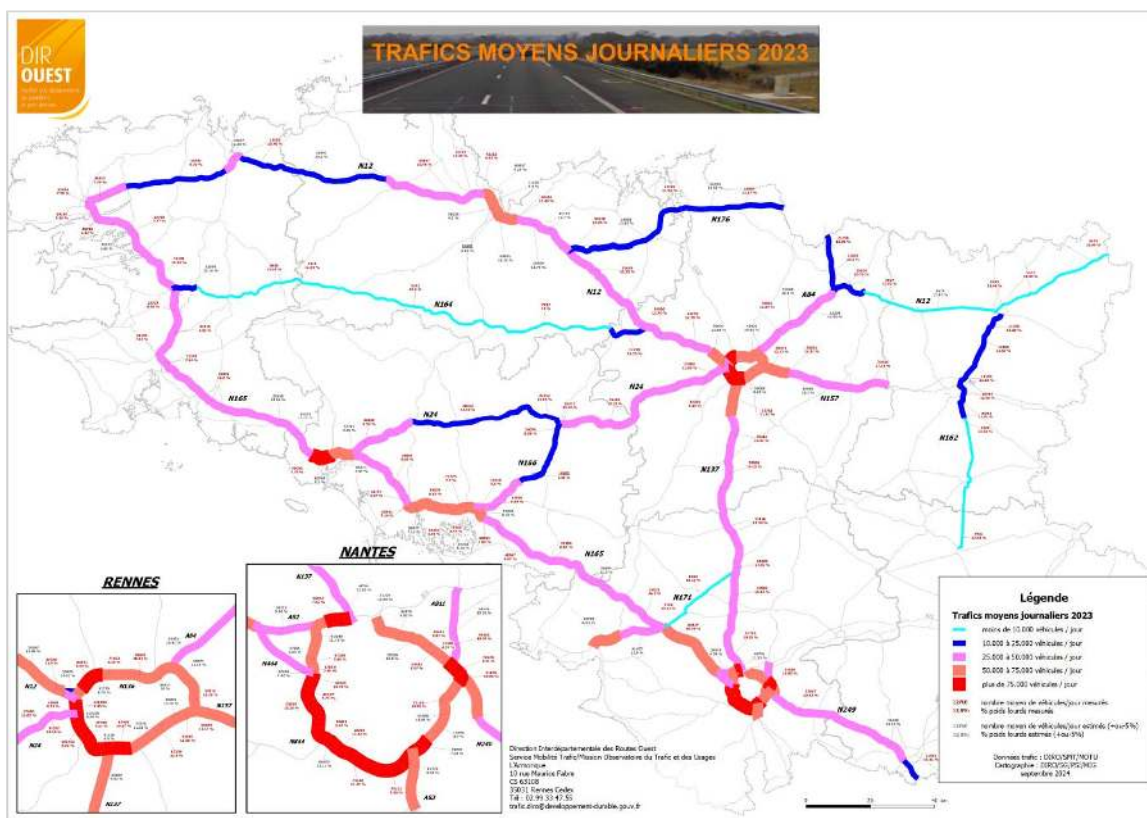
Au-delà des caractéristiques des infrastructures, le document d'urbanisme peut ainsi influencer sur la sécurité routière par le choix des zones de développement, par les modalités de déplacement offertes aux usagers, par la perception du danger en zone bâtie et par les conditions de fluidité du trafic.

Lors de l'élaboration du règlement graphique, le travail avec la commune permettra d'identifier les secteurs potentiellement accidentogènes.

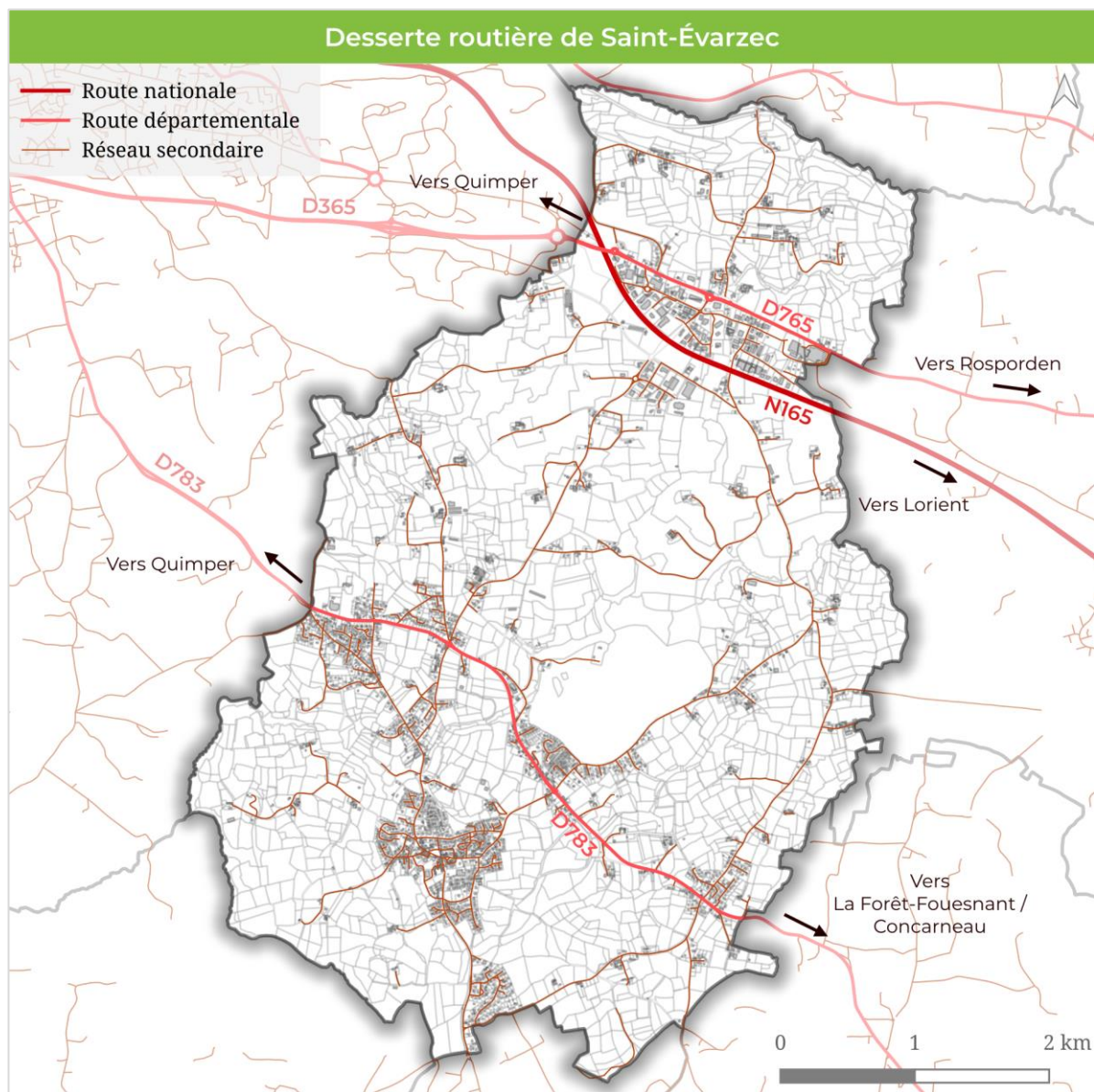
Par ailleurs, selon le Document Général d'Orientations 2023-2027 sur la sécurité routière livré par le préfet du Finistère, les accidents de la route relèvent principalement de mauvais comportements. Il précise que le mode d'action à privilégier au départ est notamment l'information, la communication, la formation et l'éducation.



Extrait - Comptages routiers de la MJATV des routes départementales en 2023 (Source : Inforoute29)



Comptages routiers de la MJATV des routes nationales en 2023 (Source : DIR Ouest)



4- La desserte en bus et en car

Source : BreizhGo

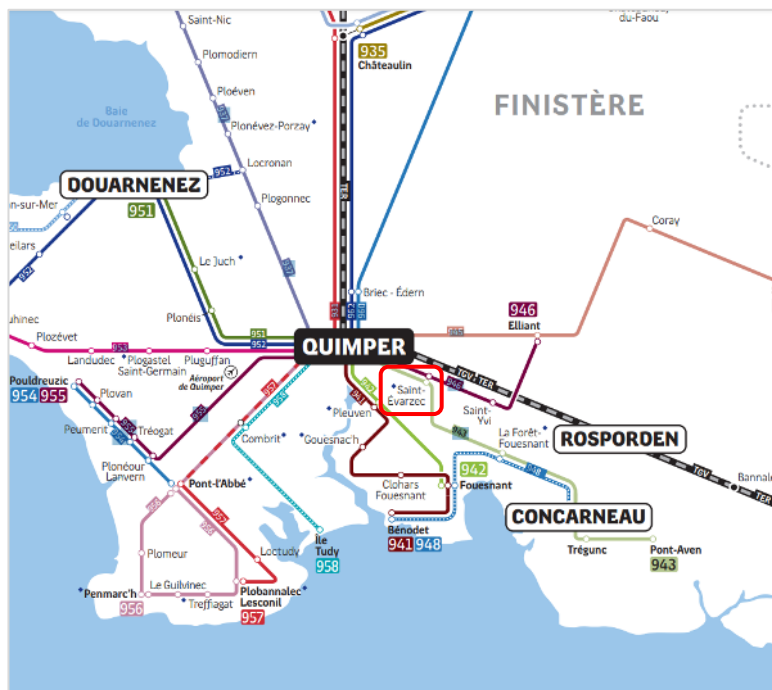
La commune de Saint-Évarzec est desservie comme le reste du territoire breton par le réseau de transport BreizhGo.

Deux lignes de car interurbain desservent la commune toute l'année vers Quimper :

- Ligne 943 : Pont-Aven – Quimper ;
- Ligne 946 : Elliant – Quimper.

La commune compte au total, un peu plus d'une dizaine d'arrêts de car sur son territoire, permettant de se rendre dans les différents secteurs urbanisés (résidentiels) de la commune. Un arrêt de car est également localisé au sein de la zone d'activités de Troyalac'h, située au Nord.

Une pluralité de lignes de car scolaires dessert également Saint-Évarzec et les communes voisines vers les différents établissements scolaires, présents notamment à Quimper et Fouesnant.



Extrait – Carte de réseau BreizhGo
(Source : BreizhGo)

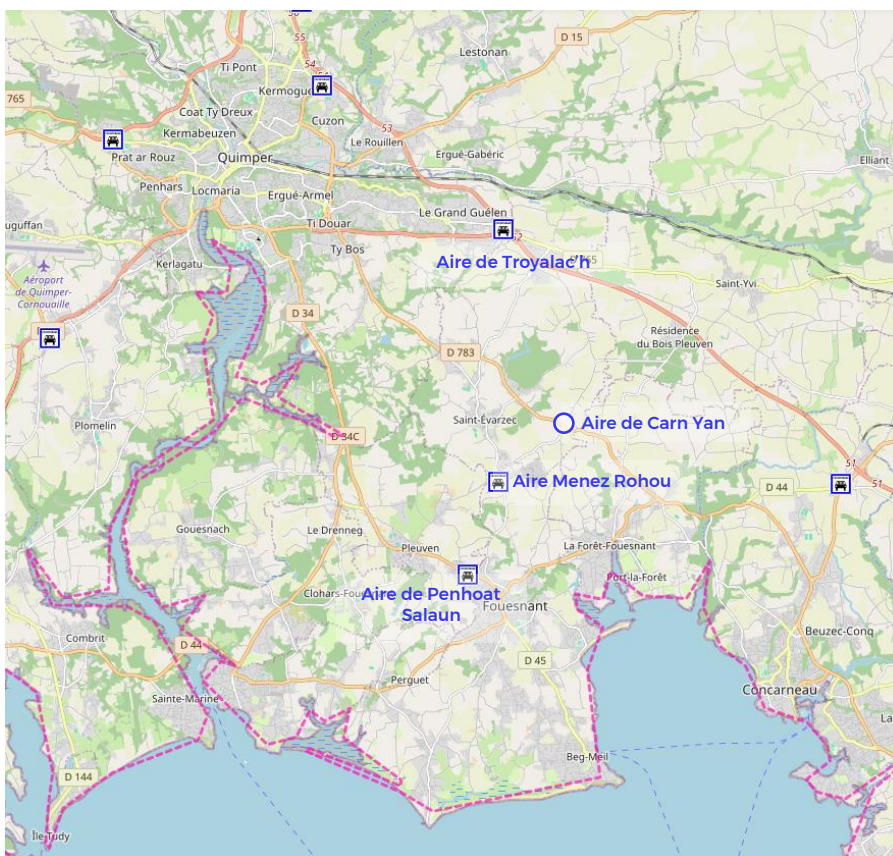
5- La présence d'aires de covoiturages aux frontières de la commune

Source : Inforoute29 ; Google Maps ; Données communales

La commune compte une aire de covoiturage officielle sur son territoire, au sein du hameau de Carn Yan, le long de la RD 783. Le parking compte 8 stationnements, dont 1 PMR.

Les aires de covoiturages officielles les plus rapprochées du centre-bourg de Saint-Évarzec sont :

- L'aire de **Menez Rohou à Fouesnant (secteur de Kérambris)** (soit à 1,8 km du centre-bourg de Saint-Évarzec), d'une capacité de 20 places.
- L'aire de la **ZAC de Penhoat Salaun à Pleuven** (soit à 5,5 km du centre-ville de Saint-Évarzec), d'une capacité de 30 places.
- L'aire de **Troyalac'h**, située route de Rosporden à Quimper (soit à 7,7 km du centre-bourg de Saint-Évarzec) d'une capacité de 57 places.



Extrait – Aires de covoiturage à l'échelle de la CCPF (Source : Inforoute 29)



6- Les autres types de desserte à Saint-Évarzec

Source : Google Maps

En raison de sa localisation rapprochée avec Quimper, Saint-Évarzec bénéficie d'une bonne accessibilité aux autres infrastructures et réseaux de transports de Bretagne.

La desserte ferroviaire

La **gare la plus proche se situe à Quimper**, à environ 9,2 km du centre-ville de Saint-Évarzec (environ 10 min). Le réseau SNCF depuis cette gare permet de desservir notamment les villes de Rennes, Nantes, Brest, Lanester, Lorient et Paris.

Le projet Bretagne Grande Vitesse inauguré en 2017 permet aujourd'hui de rejoindre Paris, au départ de Quimper en 3h30 (45 minutes de moins qu'auparavant). L'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) permet de rapprocher un peu plus le Finistère de l'espace national, mais pose de nouvelles questions sur la connectivité et l'échange avec les communes environnantes. Les pratiques de mobilité et d'intermodalité (covoiturage, cars régionaux...) évoluent et le gain de temps de 45 minutes entre Quimper et Paris va venir intensifier les flux engendrant un impact positif pour les activités économiques et touristiques du territoire.

La desserte aérienne

Les 3 aéroports les plus proches de Saint-Évarzec sont :

- **L'aéroport de Quimper-Cornouaille** (à Pluguffan), situé à 18,5 km (soit 20 min), mais sans lignes régulières néanmoins.
- **L'aéroport de Lorient Bretagne Sud**, situé à 57,7 km (soit 45 min), proposant des vols réguliers vers Toulouse en particulier.
- **L'aéroport Brest Bretagne** (Guipavas), situé à 81 km (soit 1h) et duquel décollent de nombreux vols réguliers.



7- La poursuite du développement du réseau de liaisons douces à l'échelle de la CCPF

Source : Données communales ; Site internet CCPF ; La Riviera Bretonne

Les modes actifs sont aujourd'hui de plus en plus employés, tant par les résidents des territoires que par les personnes en itinérance. Les communes sont ainsi appelées à devoir satisfaire une demande croissante de création d'itinéraires sécurisés pour les usagers (piétons, vélos...).

Saint-Évarzec a déjà débuté ce travail sur son territoire, en partenariat avec la CCPF.

Les déplacements piétons

La commune présente plusieurs liaisons douces piétonnes au sein de sa centralité, ces chemins menant vers les équipements sportifs notamment

Par ailleurs, le territoire communautaire compte près d'une trentaine d'itinéraires de randonnée, pour une longueur totale de 250 km de sentiers pédestre balisés et sécurisés. Deux de ces sentiers permettent d'arpenter une partie du territoire varzécois : « Le bois du Moustoir » (3,2 km) et « Le Dourneur » (7 km).

Les déplacements vélos

Un **schéma vélo** est exécutoire à l'échelle de la CCPF sur la période 2025-2035. Son programme d'actions est décliné en 4 thématiques et 14 fiches actions.

Depuis 2012, l'intercommunalité favorise la pratique du vélo en tant que loisirs à l'échelle de son territoire. Les travaux engagés se sont donc concentrés pendant longtemps sur la voie de la « Littorale ».

Son objectif est à présent de développer l'usage utilitaire du vélo. L'intercommunalité entend ainsi faciliter les trajets domicile-travail, domicile-école, ainsi que la mobilité entre les villes du territoire et de façon sécurisée. Le but est donc de « faire du vélo une véritable alternative à la voiture ».

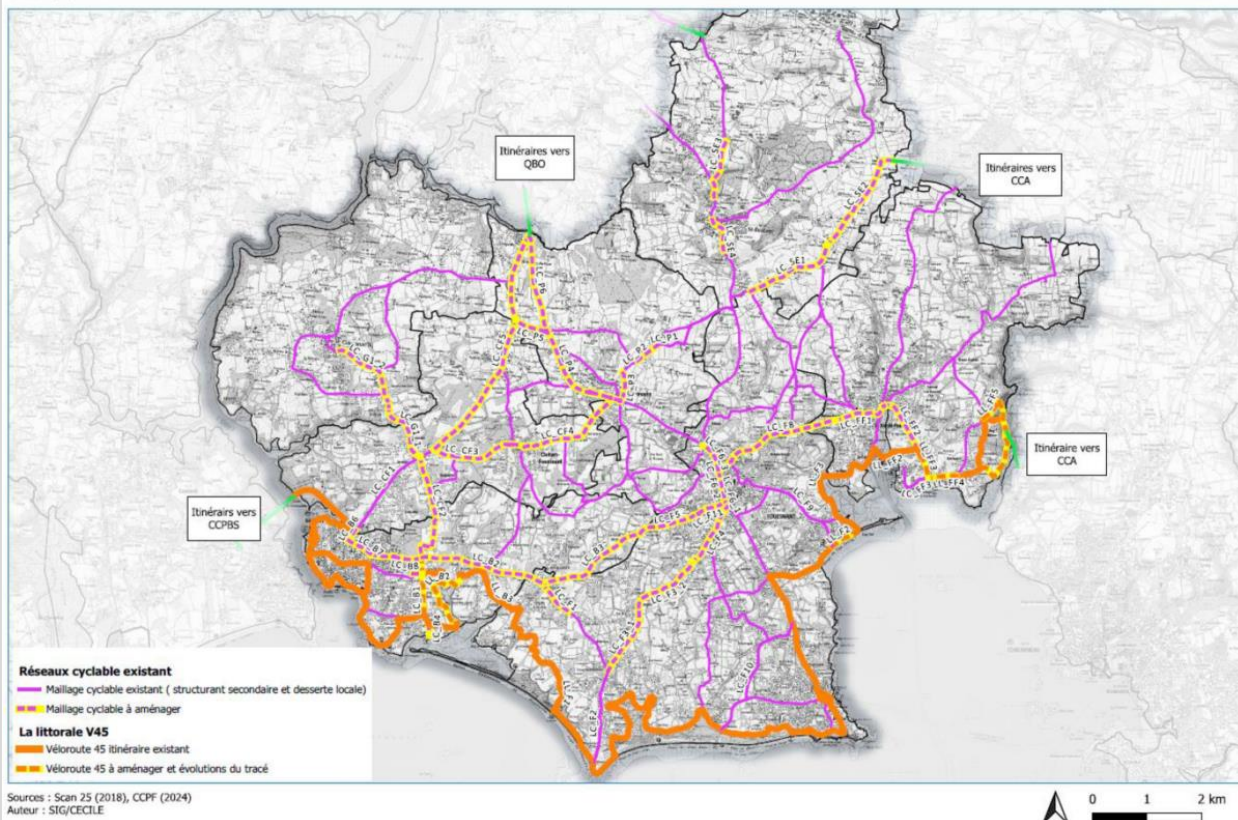
La commune présente déjà un maillage cyclable traversant plusieurs de ses secteurs urbanisés, ainsi que des liaisons en direction de la ZA de Troyalac'h (route de la Véronique) et des communes voisines.

Le schéma vélo de la CCPF prévoit la création de nouvelles portions cyclables sur la commune de Saint-Évarzec :

- Dans le bourg de Saint-Évarzec (prévu pour 2025-2026) ;
- Sur la route de Croas Kerhornous (2032) ;
- Entre Ménez-Rohou et Carn Yann (2031) ;
- Entre Carn Yann et Saint-Yvi (2032).

Réseaux et projets cyclables du pays fouesnantais 2025-2035

Date : 18/09/2024



8- Des entrées d'agglomération peu marquées

- **Entrée Nord :**

Entrée marquée par du bâti le long de la voie lorsque l'on descend dans la vallée pour remonter ensuite vers le bourg. Elle ralentie par la présence de ce bâti et par la faible visibilité de la voie. Il y a un intérêt paysager à conserver et des vues sur les arrières du bourg intéressantes.



- **Entrée Sud :**

Entrée non marquée et non identifiée, ou tardivement, 500 mètres après le panneau. Il y a une absence de bâti et une forte présence végétale.



- **Entrée Est :**

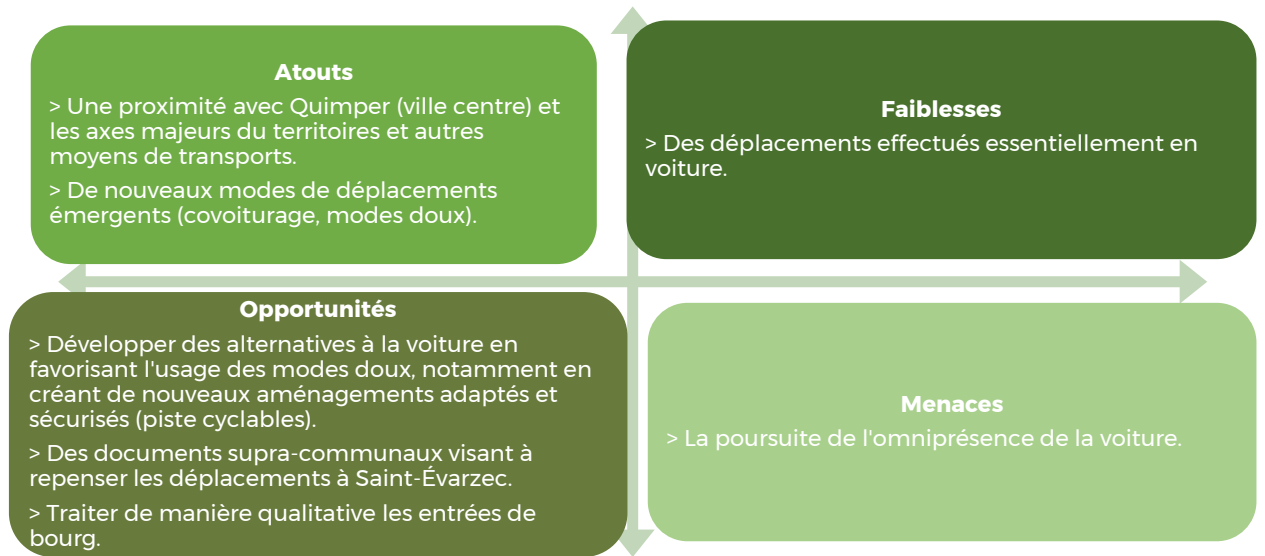
Entrée identifiée tardivement, par une vue sur les arrières du bourg. Arrivée sur un giratoire et les quartiers résidentiels récents du tissu aggloméré.

Dans l'ensemble, les entrées sont marquées avant le bourg accentuant l'impression d'une urbanisation dispersée et d'un étalement urbain prononcé.

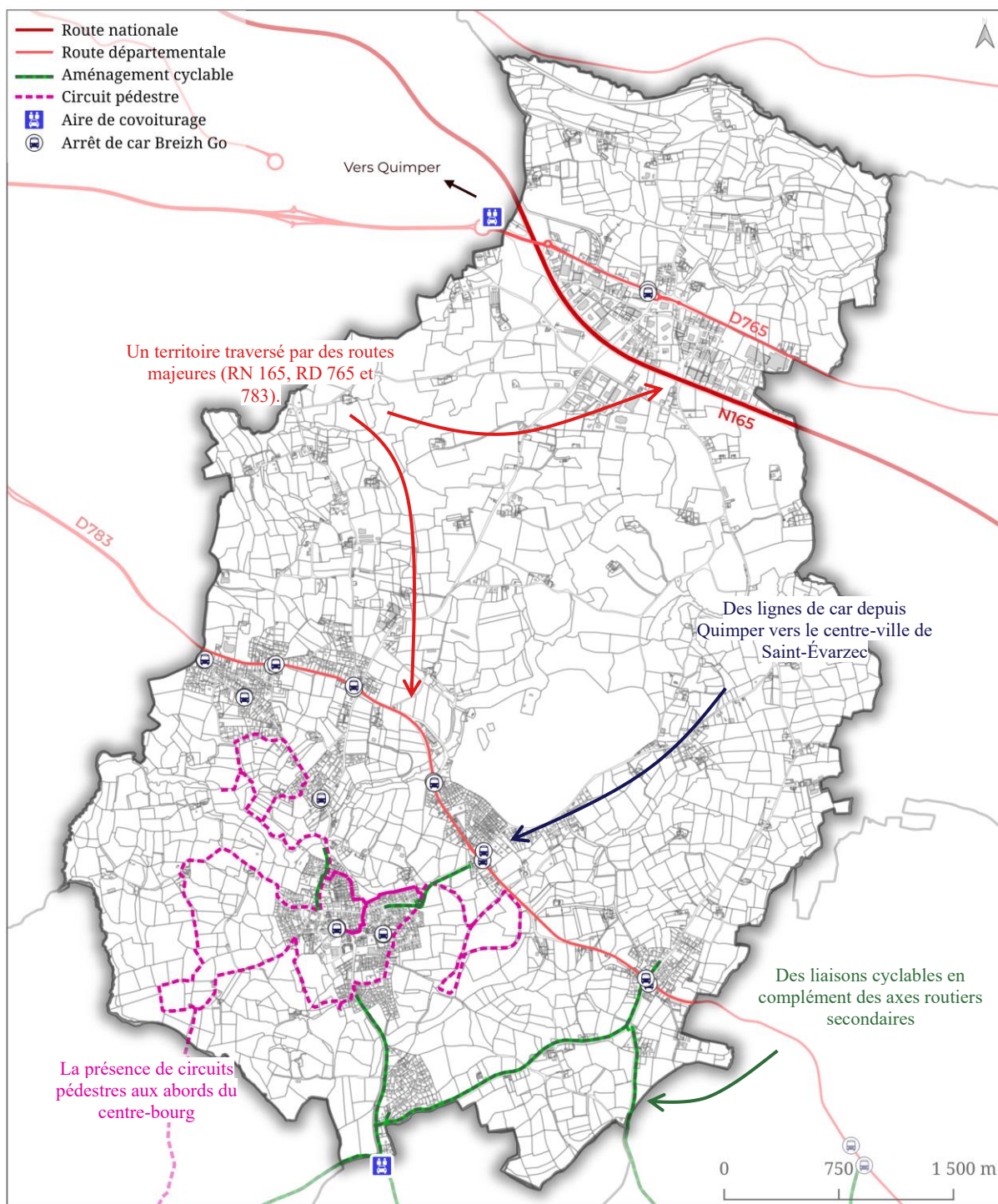


Source des photos : Bureau d'études Futur Proche

9- Synthèse de l'analyse des transports et de la mobilité



SYNTHÈSE - TRANSPORTS ET MOBILITÉ





GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou